

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 novembre 1997, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Par délibération en date du 18 janvier 1995, vous avez décidé, d'une part, la création-réalisation de la ZAC "des Marronniers" à Fontaines sur Saône, d'autre part, d'en confier l'aménagement par voie de convention de concession à l'OPAC du Rhône.

Dans le cadre des ouvrages réalisés, un mail planté dénommé allée de la Chardonnière, entre l'avenue des Marronniers et la rue Ampère, a été créé en vue de désenclaver le quartier des Marronniers.

Cet ouvrage ayant été réceptionné le 23 juillet 1997, l'OPAC du Rhône doit en céder l'assiette foncière constituée d'une parcelle de terrain de 982 mètres carrés à la Communauté urbaine.

Aux termes du projet d'acte administratif qui vous est présenté, l'OPAC du Rhône céderait ladite parcelle au franc symbolique ;

**B - Propose** d'approuver ce document et de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit document ;

Vu la délibération du précédent conseil en date du 18 janvier 1995 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et urbanisme, habitat et développement social ;

**DELIBERE**

**Approuve** ce document et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,